

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LANRIVAIN**

**Séance du 07 décembre 2022**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	08

Date de la convocation
29 novembre 2022

Date d'affichage
09 décembre 2022

Objet de la délibération :

**Revalorisation des tarifs municipaux du cimetière**

Monsieur le Maire annonce que les tarifs actuels, votés en 2018 s'établissent comme suit :

- Emplacement tombe : 150 € pour 30 ans
- Emplacement caverne : 150 € pour 30 ans
- Dispersion au jardin du souvenir : 150 € avec possibilité de sceller une plaque conforme au règlement du cimetière pour 30 ans
- Case de columbarium : 400 € pour 30 ans

Acte rendu exécutoire après  
réception en Préfecture et publication  
ou notification le

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- maintien les tarifs du cimetière pour 2023.

Fait et délibéré à LANRIVAIN le 07 décembre 2022.

Pour extrait conforme,



**Le Maire, Philippe LE JONCOUR**